

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (17) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme LAVRARD, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

M.COLIN donne pouvoir à M.CHAINÉ

M.TREMBLAIS donne pouvoir à M.SULLI

Mme BOURAT donne pouvoir à Mme LAVRARD

Mme AZIHARI donne pouvoir à M.PREHER

Mme MOREAU donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (3) :

M.PICHON

M.JUGE

M.HENEAU

Secrétaire de séance : M.Lucien JUGE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Résidence habitat jeunes place de Belgique - Participation au financement du mobilier au bénéfice de l'association Maison Pour Tous de Châteauneuf (MPT)

Il est prévu la création d'une Résidence d'habitat pour les jeunes répartie sur deux sites dans le centre-ville de Châtellerault, en réhabilitation d'un patrimoine ancien dégradé appartenant à la commune. Elle se compose d'un site principal situé place de Belgique, doté de 20 logements, et qui a également pour vocation d'accueillir l'ensemble des activités et espaces communs de la résidence. Le second site, situé rue Gaudeau Lerpinière, est composé de 10 logements.

C'est le bailleur social Habitat de la Vienne qui été retenu pour réaliser la construction des équipements, lors d'une consultation menée par Grand Châtellerault. La gestion a en parallèle été confiée à la Maison Pour Tous de Châteauneuf, dans le cadre d'un appel à projet conduit par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, pour une durée de 15 ans.

L'ouverture du site principal est programmée au 1^{er} mars 2019. La Maison Pour Tous a sollicité la Communauté d'Agglomération pour une participation à l'investissement lié au mobilier en date du 19 juin 2018, ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales et des fondations. Pour permettre l'accueil des résidents, il est nécessaire d'équiper et de meubler le bâtiment, pour les parties privatives (logements), les parties communes, et les bureaux réservés à l'équipe de la Maison Pour Tous.

Au regard des éléments fournis par l'association, le coût de l'aménagement est estimé à :

- Mobilier : 64 000 €
 - Coût d'aménagement : 5 000 €
 - Equipement matériel : 30 000 €
 - Informatisation : 6 500 €
- soit un total de 105 500 €**

Plan de financement prévisionnel

Subvention de la CAF (45 %)	:	47 500 €
Subvention de Grand Châtellerault : (40 %)	:	42 000 €
Apport de l'association MPT (8%)	:	9 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 5 novembre 2018

n°10

page 2/2

Fondation ou soutien privé (Vinci, Rotary...) (7%) : 7 000 €

TOTAL DE L'OPÉRATION 105 500 €

* * * * *

VU la délibération n°4 du conseil communautaire en date du 13 février 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2001_2016, plus spécifiquement l'action n°5 du P.L.H. : « favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des ménages à faibles revenus et des jeunes », préconisant la création d'une résidence d'accueil pour les jeunes,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au président,

VU la délibération n°7 du bureau du 12 octobre 2015, portant sur la réalisation d'une résidence habitat jeunes à Châtellerault, et adoptant le plan de financement de l'opération,

VU la délibération n° 7 du conseil communautaire du 27 juin 2016 déclarant d'intérêt communautaire le complément de la résidence d'habitat pour les jeunes, dont l'implantation est prévue rue Gaudeau Lerpinière à Châtellerault,

VU la convention cadre de soutien à la gestion de la résidence habitat jeunes, du 6 mars 2018 passée entre Grand Châtellerault et la Maison pour Tous,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault d'accompagner l'association Maison Pour Tous pour la pleine réussite de cette opération,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder à la Maison Pour Tous une subvention d'investissement à hauteur de 42 000 €,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces se rapportant à cet objet.

Les crédits afférents à la participation de la Communauté d'Agglomération à cette opération seront imputés sur la ligne budgétaire 72.2/20422/4210

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/11/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

"Acquitté en PREFECTURE le:" 06/11/2018